

*Jean-Guillaume Baudenet
d'Annoux de Perigny*

*un gentilhomme bourguignon dans la
tourmente*



1750-1800



LE CHEVALIER DE BAUDENET

Commandant de bataillon au Régiment de Beaujolais.

Avant-propos

Le chevalier de Baudenet (1), entré au régiment de Beaujolais en 1755, y servait encore en qualité de commandant de bataillon, lorsqu'il émigra au mois de janvier 1792.

Il avait commencé, quelques années auparavant, la rédaction de mémoires destinés à ses fils. Cet écrit m'a vivement frappé, non pas qu'il contienne le récit d'événements extraordinaires, ni qu'il mette en scène des personnages connus, mais parce qu'il raconte simplement la vie d'un de ces nombreux officiers qui, voués dès leur enfance au service, s'estimaient suffisamment récompensés à la fin d'une longue carrière par un grade modeste et la croix de Saint-Louis.

L'auteur de ces mémoires m'a paru réunir tous les traits distinctifs de cette classe de militaires qui formaient l'élite, et étaient l'âme même de l'ancienne armée : même point de départ, carrière également limitée, même simplicité, mêmes vertus aussi, sentiment élevé du devoir, abnégation, dignité dans le malheur; cocurs, en un mot, plus hauts que leur fortune, soit dans l'ombre où les tient l'Ancien Régime, soit dans l'exil et la misère où les jette la Révolution.

Les mémoires de M. de Baudenet paraissent avoir été commencés vers 1780, et ont été continués jusqu'en 1789. Je les avais copiés en respectant le style et même l'orthographe, mais en les relisant je me suis aperçu que s'ils pouvaient présenter de l'intérêt pour les membres de la famille, ils n'étaient pas publiables sous cette forme pour toute autre personne. Ils entrent dans de longs développements sur des faits d'acquisition et d'administration de propriétés, sur les démêlés de l'auteur avec son colonel et sur d'autres incidents sans importance, qu'il est impossible de présenter au public même le plus indulgent.

On se borne donc à choisir de rares passages où il semble se découvrir, sur la vie de province au XVIII^e siècle, quelques traits justes et rapides. Il en est qu'on sent bien avoir été pris sur le vif dans un milieu simple et patriarcal et qui montrent que l'auteur, quand le sujet s'y prêtait, pouvait être un peintre ne manquant ni de couleur ni de grâce.

A ces passages, j'ai donné comme suite sur les émigrés et leurs parents restés en France, quelques pages écrites à l'aide de lettres, de papiers de famille et inspirées pour certains détails par des traditions orales pieusement conservées.

Xavier Baudenet de Perigny (2)

(1) Jean-Guillaume Baudenet de Perigny, 2^e fils de Guillaume, seigneur d'Annoux et de Jeanne Laureau de Lavault, appelé jusqu'à la Révolution le chevalier de Baudenet.

(2) Conseiller d'Etat, mort en 1921. Il était le dernier représentant des Baudenet de Perigny, branche cadette des Baudenet d'Annoux et descendant direct de Jean-Guillaume, le héros du livre.

LE VILLAGE ET LE RÉGIMENT

M. de Baudenet, comme tout bon auteur de Mémoires, ne dût-il avoir pour lecteurs que ses propres enfants, commence par se présenter à eux. Il est fils de Guillaume de Baudenet seigneur d'Annoux et de Jeanne Laureau de Lavault, ses premières années se sont écoulées dans ce village d'Annoux dont ses ancêtres étaient seigneurs depuis longtemps et qui mérite une description spéciale.

Il est situé dans les marches de Bourgogne et de Champagne, à une lieue de L'Isle-sous-Montréal, et à cinq lieues d'Avallon, il occupe un plateau assez peu fertile, où la neige tient longtemps, où les pierres abondent. Mais, malgré l'aridité du sol et la rigueur des hivers, une noblesse guerrière s'est de tout temps pressée sur ce territoire, sans doute parce qu'il touchait à une frontière, près de laquelle se sont livrés de nombreux combats. On voit encore

à Annoux un manoir datant du xii^e siècle, qui relevait en fief des ducs de Bourgogne.

Par suite de partages de famille et de ventes partielles, la seigneurie fut extrêmement divisée aux xiv^e et xv^e siècles. Il en résultait d'inextricables difficultés et d'interminables procès, entre les différents co-seigneurs, mais ces rivalités laissaient place à un sentiment commun, le goût du service militaire. Il n'est peut-être pas un coin du sol de France qui ait été plus fécond en défenseurs de la patrie, que ce village, qui devait être le berceau du maréchal Davout. On compte plus de cent seigneurs d'Annoux ayant servi dans le ban et arrière-ban et dans des Compagnies d'ordonnance, puis dans des Régiments d'Infanterie ou de Cavalerie après l'établissement de corps réguliers et permanents.

La famille de Vezon, qui joua un rôle considérable en Bourgogne, paraît à Annoux au xv^e siècle, elle mit fin à la confusion féodale qui y régnait, en réunissant la presque totalité de la seigneurie qu'elle transmit par un mariage aux ancêtres de l'auteur.

On comprend que dans un pareil milieu, où le métier des armes était le seul en honneur, Jean-Guillaume de Baudenet à peine sorti de l'enfance et après avoir reçu une instruction assez sommaire, dut souhaiter ardemment d'entrer au service. Il raconte ainsi son départ pour le Régiment :

« Mes premières années se sont écoulées en Bourgogne au rillage d'Annoux dont mon père étoit Seigneur, il y avoit fort longtems que cette terre étoit dans notre famille, luy étant eschüe par un mariage avec une Demoiselle de la maison de Vezon. Mon père qui n'avoit pas de grands biens surveilloit activement la culture de ce qu'il possédoit. Les habitans du rillage auxquels il parloit avec bonté, s'enquerrant de leurs travaux, et auxquels il venoit en ayde avec humanité, luy ont souvent donné ainsy qu'à ses enfans des marques de sensibilité qu'on n'eut pas attendues de grossiers habitans des campagnes, et que je ne peux me rappeler sans attendrissement. Sur toutes choses ils consultoient mon père, qui les accorçoit quand ils avoient entre eux quelque dispute, ne leur ménageant pas les avis. Les anciens aimoient à raconter que mon grand-père et son père agissoient de même et ce que l'un ou l'autre avoit dit en telle ou telle occasion.

Ma mère étoit une Demoiselle de Lavault¹ dont le frère étoit pour lors Conseiller à la Chambre des Comptes de Dijon, elle a été ma première institutrice, mais bientôt on me confia aux soins d'un grammairien de Semur qui fut chargé de m'enseigner les éléments de ma langue et de la latine, je passay aussy quelques années au collège d'Avalon tenu par les Pères de la Doctrine, où j'appris encore

1. Jeanne Laureau de Lavault.

un peu d'histoire, de géographie et de calcul. C'est été peu si je n'y eusse pris le goût de la lecture et des bons auteurs. Dès que j'eus atteint l'âge de quinze ans, j'entray au Régiment de Traisnel aujourd'hui Banjollois, où mon frère aîné serroit déjà depuis plusieurs années.

On avoit conseillé à mon père de me faire entrer dans le Corps royal d'artillerie, le seul où l'avancement soit à l'ancienneté, et où un officier qui montre un réel mérite peut espérer devenir officier général, sans être un des Grands de la Cour. Mais aucun de nos parens ni de nos voisins n'avoit serré dans ce Corps, mais plutôt dans l'Infanterie ou la Cavallerie; mon instruction en mathématique étoit d'ailleurs insuffisante pour être officier d'artillerie, et auroit eu besoin d'être perfectionnée par plusieurs années d'études, aussy il fut décidé à ma grande satisfaction, que sans plus tarder j'entrerois au Régiment de Traisnel où M. Dublé de Montsieur mon oncle étoit Commandant du second bataillon. Mon extrait baptistaire et un certificat de noblesse signé de trois gentilshommes luy furent envoyés et il me fit promptement obtenir un employ.

La dernière soirée que je passay sous le toit paternel m'a laissé un souvenir qui ne s'effacera jamais de mon esprit, il me semble que je vois encore tous ceux qui m'ont entouré dans ce moment, je me rappelle leur attitude, l'expression de leur risage, et jusqu'aux moindres détails de l'appartement où nous nous trouvions.

Après souper, la nappe enlevée et la table rangée au fond de la salle, mon père donna l'ordre de faire entrer les domestiques pour dire la prière en commun. Chacun prit sa place ordinaire, mon père dans son fauteuil au coin de la cheminée, à son costé étoit agenouillée ma mère, puis ma sœur M^{me} Jordan mariée depuis peu d'années et qui étoit revenue à la maison pour me dire adieu. J'étois moi-même auprès de ma plus jeune sœur qui est entrée depuis aux Sainte-Marie de Semur. Elle faisoit la prière à haute voix. Au fond de la salle, en face de nous, les domestiques étoient agenouillés sur la dalle. Le feu qui flamboit dans la cheminée, car la saison s'avançoit, éclairoit le milieu de la salle, et faisoit flotter des ombres sur les murailles nues ornées seulement de quelques trophées de chasse. Et la voix de ma sœur s'élevoit au milieu d'un silence religieux.

Quand mon père, les oraisons habituelles terminées, dit : « Nous allons ajouter une prière pour attirer la bénédiction de Dieu sur mon fils qui part demain pour son régiment », l'émotion contenue jusqu'alors éclata, la vieille Claudon qui m'avoit élevé pleuroit avec des sanglots, ma mère ne versoit point de larmes, mais quel regard elle élevoit vers le Ciel.

Alors mon père m'adressa ces paroles qui sont restées profondément gravées dans mon cœur :

1. Jeanne-Claude mariée à Charles Jordan, écuyer, et mère de Jean-François-Marie, Conseiller Maître à la Chambre des Comptes de Dijon.

« Vous allez, mon fils, quitter cette maison, et
 « pour la première fois vous serez le maître de vos
 « actions, j'espère, quoique vous soyez bien jeune, que
 « vous vous souviendrez des enseignemens que vous
 « avez reçus; on vous a appris que l'honneur doit
 « être préféré à toute chose et qu'il faut le mettre à
 « bien remplir ses devoirs. N'oubliez pas que le pre-
 « mier de tous après l'obéissance à Dieu, est la fidé-
 « lité au Roy; il est le maître de votre vie, et vous
 « devez être prêt à luy en faire le sacrifice avec
 « joie. Ne songez qu'à le bien servir et ne vous dé-
 « couragez point si votre arancement ne répond pas à
 « vos efforts. Il pourra se faire que vous ayez à
 « souffrir de passe-droits, ...que votre dévouement
 « n'en soit point altéré, et pensez que si vous n'êtes pas
 « récompensé comme vous le méritez, la cause en est
 « que le Roy, dont vous êtes placé trop loin, n'a pu
 « connoître vos services... Soyez brave comme quel-
 « qu'un qui doit donner l'exemple, ne cherchez point
 « querelle, mais si l'on vous cherche, souvenez-vous
 « que vous avez une épée au costé. »

Mon père parla encore longtemps, je l'écoutois avec recueillement, il me sembloit que c'étoit Dieu lui-même, auteur et principe de l'autorité qu'il avoit sur ma personne, qui me parloit par sa bouche pour me tracer mon devoir.

Le lendemain je partis avec M. d'Estiemot de Vassi, officier au Régiment de Condé, qui devoit me servir de mentor jusqu'à Paris.

En arrivant à Dunkerque où le Régiment tenoit garnison, je trouvoy mon frère D'Annoux¹ que je n'avois pas vu depuis plusieurs années, nous nous embrassâmes avec plaisir, et sans perdre de tems, nous fîmes chez M. du Blé de Montsleury notre oncle, qui se chargea de me présenter à M. le Marquis de Traisnel, Colonel du Régiment. Le Colonel me reçut avec bonté, et l'accueil qu'il me fit me donna à penser que mon oncle étoit assez arant dans son amitié. L'appui de M. de Montsleury me fut en effet fort utile, mais je tiray surtout un grand profit de la présence de D'Annoux et des conseils qu'il me donnoit en toute occasion. Il se fit mon mentor et mon instituteur, il étoit alors lieutenant, chacun le considéroit comme un bon officier et disoit qu'il seroit sûrement capable d'être un jour major ou lieutenant-colonel. Par son esprit sage et réfléchi, son inclination naturelle à obliger, il avoit gagné l'estime de tous, et bien souvent ses avis m'ont épargné des démarches imprudentes. Grâce à luy je me tiray assez bien des épreuves qu'on a toujours à supporter en entrant au Régiment. Comme j'étois fort vif et que j'avois la vanité de montrer que je n'étois plus un enfant, je me serois fait plus d'une affaire, si mon frère n'eut pris soin de me raisonner, et d'agir aussy sur mes camarades, qui à sa considération se montrèrent indulgens pour mon caractère. Mon

1. Hugues-François Baudenet d'Annoux.

frère redoutoit pour moi les dangers auxquels m'eut exposé ma jeunesse et le peu de connoissance que j'avois du maniement des armes, car avant de quitter la maison paternelle, j'avois seulement reçu les leçons d'un ancien soldat du Régiment de Bourgogne retiré à Semur; mais arrivé à la garnison, comme j'étois fort lesté, je fis de rapides progrès, et fus bientôt en état de croiser le fer sans désavantage avec les plus adroits. Peut-être l'ai-je fait plus d'une fois depuis avec quelque légèreté.

Je saisis cette occasion de rappeler à mes fils qu'on avoit coutume autrefois de graver sur les lames des épées ces deux maximes : « Ne me tire pas sans raison, et Ne me remets pas sans honneur », que je les engage à méditer afin de les conserver dans leur mémoire; et pour fortifier cet enseignement, je reux leur faire le récit d'une des occasions dans lesquelles je me reproche le plus vivement d'avoir enfreint la première de ces maximes.

Dans le tems que j'étois lieutenant dans le Régiment de Baujollois, l'habit d'ordonnance qui étoit entièrement blanc fut changé, il eut des revers et collets verts, avec des gallons et boutons d'or. Ce mélange de blanc, de vert et de jaune, nous fit saluer souvent dans la rue du nom d'un certain oiseau dans le plumage duquel ces couleurs brillent d'ordinaire, et ce quelibet nous causoit un déplaisir extrême. Un jour que je me promenois à Dijon avec deux autres lieutenans du Régiment, nous croisâmes deux officiers

de Colonel-Général qui étoient en semestre et qui jetèrent en passant sur notre habit un regard de mépris, et nous lancèrent le mot qui excitoit si fort notre colère.

Nous ripostâmes de telle sorte que rendez-vous fut pris immédiatement, nous nous battîmes sous les remparts et comme nous étions trois, nos adversaires se firent assister d'un gentilhomme qu'ils allèrent chercher dans la ville. Tout l'avantage nous resta, je blessai le gentilhomme étranger à la querelle, et l'un des officiers de Colonel-Général fut tué, et comme il étoit le fils d'un Maréchal de Camp, nous dûmes nous cacher pour éviter les poursuites que fit faire sa famille. Mais heureusement nos noms n'avoient pas été connus, nous pûmes quitter Dijon, et par la protection du Premier Président l'affaire fut assoupie.

J'ai voulu montrer par là qu'une affaire légèrement engagée peut avoir de graves conséquences en exposant à des poursuites auxquelles il est difficile d'échapper, si l'on n'est soutenu et en faisant couler un sang qui peut être employé plus utilement.

Cependant depuis mon entrée au Régiment, je travaillois avec ardeur, j'aimois mon état et je m'appliquois à tout ce qui y avoit rapport, bientôt je fus assez instruit pour être officier et je reçus mon brevet de lieutenant en 1756.

Dans ce tems-là le Roi déclara la guerre au roi de Prusse, le Régiment partit pour faire campagne

1. Jean-Philippe Fyot, marquis de la Marche.

en Allemagne, et se trouva souvent engagé; il le fut en 1758 à Creweldt où mon frère fut blessé d'un coup de mousquet qu'il reçut au travers du corps, et en 1761 à Villenhausen (Villingshausen), où je fus moi-même blessé. Le Colonel du Régiment étoit alors M. le Comte de Dürfort.

Je ferai séparément le récit de la campagne avec ordre et dans le plus grand détail¹, mais je ne saurois trop répéter ce que j'ai remarqué, à sçavoir que ce n'est pas les jours de bataille où le devoir se présente aux yeux de tous d'une manière si vive que les moins zélés se sentent soutenus, qu'il est le plus difficile de se montrer bon officier; mais que c'est plutôt dans les marches, les fatigues, ou dans le désaurement des quartiers d'hiver que chacun est plus porté à se déranger et qu'il faut se garder de se laisser débaucher par l'exemple des mauvais sujets.

La guerre terminée, je fus en semestre en Bourgogne, l'accueil que je reçus étoit bien de nature à faire fermenter une jeune teste comme la mienne, mon âge, ma blessure me rendoient intéressant, j'étois partout recherché, et je volois de feste en feste. Mais bientôt je ne goûtay plus de plaisir que dans les lieux où j'étois assuré de rencontrer M^{me} Le Tors de Thory² et sa famille. J'étois l'ami de ses fils, M. de Thory qui fut depuis Conseiller au Parlement

1. Partie des Mémoires qui n'a pas été retrouvée.

2. Elle étoit veuve d'un Conseiller à la Cour des Monnaies de Paris.

(de Dijon) et M. de Chamery, officier au Régiment de la Sarre. Une parenté commune avec la famille de Vermot¹ avoit encore resserré nos liens, et je n'aurois pas tardé à être touché du mérite de l'aînée des filles de cette Dame (M^{me} Françoise de Thory). Elle me paroissoit posséder toutes les vertus qui devoient faire la plus parfaite des épouses, et j'eus le bonheur d'obtenir son aveu. Mais nos parens virent des empeschemens à cette union, mon respectable père la trouvoit prématurée et ne vouloit pas me voir marié n'estant encore que lieutenant. M^{me} de Thory vouloit garder sa fille pour tenir sa maison, soin dont elle s'acquittoit fort bien et élever sa plus jeune sœur. Nous nous soumîmes aux décrets de l'autorité paternelle, en nous promettant de désarmer sa rigueur par la constance de nos sentimens. L'épreuve fut longue, car ce n'est que neuf ans après que nous fumes unis. Mais aussy à ce moment avec quelle confiance nous plaçâmes nos mains l'une dans l'autre.

Quand je partis pour regagner mon Régiment l'avenir me sembloit plein de promesses, je me voyois déjà dans peu d'années capitaine, marié à celle que j'aimois, puis major, lieutenant-colonel, voire brigadier comme M. de Morot². Je n'allois pas tarder

1. Rousseau de Vermot; Vermot est situé près de Dun-lès-Places, en Nivernais.

2. M. Morot de Grésigny étoit, avec Vauban, le seul gentilhomme du pays n'appartenant pas à la noblesse de Cour qui se fût élevé au grade d'officier général.

à connoître quelle distance il y avoit entre ces rêes et ma destinée.

En 1766 je devins Premier lieutenant du Régiment et pour cette raison chef de cette juridiction de police intérieure qu'on appelle la Calotte. Toutes les fois qu'il y avoit entre deux officiers un différend, ou des mots vifs eschangés, c'étoit à moy d'essayer s'ils ne pouvoient point s'accorder, mon rôle comprenoit aussy le cas où un officier étoit soupçonné d'avoir commis une bassesse, ou avoit seulement oublié la retenue que l'on doit observer et fait quelque incartade, ou bien s'étoit écarté de la politesse et du respect que l'on doit aux Dames. Cette juridiction a été établie par l'usage dans les Régimens depuis le règne de Louis XIV, elle fonctionne d'ordinaire après la parade, le Premier lieutenant appelle le coupable au milieu des officiers rangés en cercle, il lui adresse une réprimande et prononce l'arrest qui dans les cas les plus graves a été délibéré avec les plus anciens lieutenans, les peines sont fort variables, souvent sur un signe du Chef de Calotte un soldat de grande taille saisit le coupable par les bras, le maintient sur son dos courbé, et tous les officiers passent à leur tour en frappant d'un revers de main la partie du corps qui est en vûe, en s'accompagnant du refrain connu : « Vendôme! Vendôme! »

Je remplissois mon rôle avec beaucoup de zèle, et j'entrepris de réformer l'usage en ce qu'il avoit de

fâcheux. J'ai toujours blâmé les peines corporelles, les coups de plat de sabre, qui portant atteinte à l'honneur du soldat anéantissent sa bravoure, et je pensois que pour un officier, le simulacre même d'une peine corporelle étoit de trop, car il le rend ridicule aux yeux des soldats et des jeunes gens. Aussy je me bornois à faire des réprimandes, j'appliquois des punitions d'arrest, ou du moins j'engoignois au coupable de vivre séparé pendant un espace de tems; souvent je prenois un officier à part, je lui arrachois l'aveu d'une faute, et sur sa promesse de se mieux conduire, je lui épargnois l'humiliation de faire amende honorable en public.

On me savoit gré de mes efforts, on m'estimoit et on m'aimoit. Je ne me doutois pas que cette autorité dont j'étois fier, alloit devenir pour moi la cause d'une suite interminable de malheurs.

Plusieurs Colonels supportoient avec peine l'Empire de la Calotte qui portoit atteinte à leurs prérogatives, le nouveau Colonel du Régiment qui avoit remplacé M. de Durfort, M. le Comte de Lastic étoit du nombre. C'étoit un grand Seigneur d'un caractère hautain et emporté, qui mettoit son point d'honneur à soutenir d'une façon inébranlable ce qu'il avoit dit ou résolu, lors même que l'injustice en avoit été démontrée. Je n'entreprendrai point de tracer son portrait, j'ay eu trop à souffrir de luy pour ne pas craindre de me laisser aller à le marquer de traits trop noirs, je veux dire seulement qu'il diffi-

roit en tout de M. le Comte de Durfort qui étoit poli, juste et humain. »

Pour abrégér les développemens interminables des Mémoires sur cet incident, le Colonel eut bientôt fait des mécontents, plusieurs d'entre eux se concertèrent pour remettre un exposé de leurs griefs à M. de Rochambeau, Inspecteur du Régiment. M. de Baudenet apprend que les meneurs de cette affaire sont deux officiers appelés le chevalier du Règne et Robert, et croyant remplir son devoir de Premier lieutenant, il leur parle en particulier, leur arrache l'aveu de leur dessein en leur promettant le secret, et obtient d'eux l'assurance que l'écrit « ne verra pas le grand jour ».

Mais le Colonel a été instruit de l'existence du Mémoire et des démarches du Premier lieutenant, il le mande auprès de lui et le somme de nommer les auteurs de la cabale. Baudenet ne veut pas manquer à sa promesse, il se retranche derrière la parole donnée et, malgré les menaces, persiste dans son refus de parler.

La colère du Colonel ne connaît plus de bornes, le Premier lieutenant est mis aux arrêts, accusé d'être le complice des auteurs d'un libelle incendiaire, il ne peut obtenir la permission de s'expliquer devant l'Inspecteur du Régiment, et sa carrière est sur le point d'être brisée.

Heureusement il a l'idée de mettre en jeu quel-

ques influences, il se fait recommander en haut lieu par l'évêque de Dijon, M^{re} d'Arçon, par M. Bertier, maître des requêtes, Intendant de la généralité de Paris, et surtout par M^{me} la Vicomtesse de Choiseul.

Celle-ci avait une terre à Ouroux en Morvan et y résidait quelquefois. Guillaume de Baudenet, par Madeleine du Blé sa grand'mère, avait un lien de parenté éloignée avec les Choiseul. M. Pelletier, curé d'Ouroux, « fort savant en généalogies », se charge d'établir cette alliance avec preuves à l'appui, et M^{me} de Choiseul sollicitée répond avec bienveillance.

Le Duc de Choiseul étoit alors Premier Ministre, et sa maison étoit toute-puissante. Mais les plus grands Seigneurs ne dédaignaient pas de reconnaître pour parents des gentillâtres, en faveur desquels ils disposaient généreusement de leur crédit.

C'étoit un reste de la solidarité féodale, du temps où le Capitaine, prince ou haut baron, commandait une Compagnie de Chevaliers et d'Écuyers, ses alliés ou ses vassaux.

De même, en des temps moins reculés, pendant les guerres de Religion, les chefs de parti, au Louvre ou dans leur hôtel, étoient entourés d'une foule de parents, d'alliés, de voisins, qui pouvaient compter sur leur appui, et dont sur un signe venu d'eux toutes les épées sortaient du fourreau.

La Vicomtesse de Choiseul veut bien recevoir Guillaume de Baudenet et, après l'avoir entendu, elle

s'intéresse à son affaire et le recommande au Ministre.

En même temps, par une chance heureuse, le Comte de Lastic, promu maréchal de camp, est remplacé dans le commandement du Régiment de Beaujolais par le Prince de Berghes.

Dès lors les difficultés sont aplanies et les tribulations oubliées.

Le récit de cet incident étant terminé, nous rendons la parole à l'auteur des Mémoires :

« Mon mariage avec Mademoiselle de Thory qui fut célébré en novembre 1772, vint compléter les réparations que me devoit la destinée.

L'année suivante je devins enfin Capitaine. Jusque-là je n'avois pu réunir l'argent nécessaire pour avoir une Compagnie, mais mon père m'ayant abandonné ainsy qu'à mon frère et à ma sœur la plus grande partie de son bien, je pus faire avec M. Disson un arrangement par lequel il s'engageoit à se démettre de sa Compagnie et à me faire nommer en sa place. De mon costé je luy promis une somme de 4800 livres et une rente de 400 livres. M. de Gennerilliers commis à la guerre, qui étoit de mes amis, facilita cet arrangement.

J'avois acheté l'année de mon mariage une maison vaste et commode à Ploy; un beau jardin et des

charmilles en rendoient l'habitation assez agréable, elle avoit de plus l'avantage d'être proche des biens que m'avoit délaissés mon père et de ceux que m'avoit légués Mademoiselle de Cussy¹ ma tante. C'est là que résida presque toujours Madame de Bandenet obligée de rester pour surveiller la culture des terres que nous possédions et qui ne pouvoit sans difficulté me suivre dans les fréquents changements de garnison que nous fîmes à Huningue, Dunkerque, Mont-dauphin, Antibes, Strasbourg.

Je suis venu souvent en semestre et je me donnois alors tout entier à ma famille², à mes affaires et à mes amis. Je ne pouvois toutefois durant cet espace de tems oublier le Régiment, car la règle étoit que les officiers en semestre devoient faire deux recrues et le major du Verne se monroit intraitable sur cet article, il falloit lui présenter deux hommes d'au moins 5 pieds 3 pouces 6 lignes, il ne les acceptoit au-dessous de cette taille que s'ils étoient très-jolis de figure, encore falloit-il que les Compagnies fussent presque au complet.

Je m'arrangeois pour venir en semestre avec les officiers de mes amis qui étoient du pays, d'Estaille capitaine dans mon Régiment, Bellerûe également capitaine dans Baujollois et qui étoit d'Autun, Do-

1. Marie de Vezon de Cussy, dernière du nom de Vezon.

2. Il avait quatre fils.

mecy, officier au Régiment de Montmorency-Dragons. Je retrouvois avec plaisir mon frère qui s'étoit retiré dans sa terre d'Annoux avec la croix de Saint-Louis et une pension, après avoir serré l'espace de vingt-cinq ans. Il avoit épousé en 1768 M^{lle} de Sallouyer de Chaligny¹. Son plus proche roisin étoit le major d'Arout, major du Régiment de Royal-Champagne. C'étoit un très-bon et très-ancien gentilhomme et bon officier, mais fort pauvre. Son frère, le Chevalier d'Arout² mourut d'un accident survenu à la chasse en 1779. Il y fut blessé et il fut charcuté par le chirurgien. MM. de Bien et de Vassi étoient aussi nos voisins.

Les biens qui me venoient de mon père consistoient dans des terres dont plusieurs étoient des fiefs, situées à Perrigny, Pisy, Époisses, La Russière, Blacy, Montot, Forléans, des vignes à Montfôle. M^{re} de Baudenet avoit eu de son côté des métairies à Époisses, Ménetreux, Meneloy, le fief de Chassagne, des vignes à Montéchairin. Tous ces domaines assez nombreux et qui exigeoient une surveillance active, n'étoient pas d'une grande conséquence et ne rapportoient qu'un foible revenu.

Le Régiment avoit alors repris le nom de Beaujol-

1. Catherine, fille de Guillaume, et de Huguette Rousseau de Vermot.

2. C'est le père du Maréchal Davout.

lois qu'il avoit eu à la formation, il s'étoit appelé récemment Lamballe-Prince, et auparavant Durfort et Traisnel. En 1779, le Colonel qui étoit M. le Comte de Chastelux voulut bien me charger de proposer à mon frère de procurer un employ de Cadet-gentilhomme à son fils aîné. D'Annoux remercia M. le Comte de Chastelux de ses bontés et le pria d'en différer l'effet jusqu'au moment où son fils seroit en âge d'en profiter, car l'enfant n'avoit alors que dix ans, et l'on ne pouvoit prendre datte de service que de seize ans. S'il n'y avoit eu qu'un an ou deux de différence on auroit pu s'arranger, mais non pour six ans.

C'est en 1785 que ce jeune homme (Étienne-Guillaume) vint au Régiment, pour y remplir l'employ de Cadet-gentilhomme. En 1786, il eut son brevet de Sous-lieutenant, il étoit heureusement doué et eut fait sans nul doute un bon officier comme son père, si ses jours n'eussent été tranchés par le coup le plus inattendu. Au mois d'août 1787 il eut une dispute à Lille où nous tenions garnison, avec un officier querelleur et duelliste, j'en fus informé mais ne pus arrêter les choses. L'objet de la dispute étant des plus futiles je n'étois pas inquiet, je fis à mon neveu les recommandations que mon expérience et ma sollicitude pour luy m'inspiroient. Il partit plein de gaieté, marchant à sa première affaire comme à une feste; quelques instants après on le rapportoit percé d'un coup d'épée, il avoit dix-huit ans. Cet irréparable malheur m'a causé un chagrin dont

je ne me consolerais jamais; mon affliction est accrue par la pensée que c'est mon frère qui à mon entrée au Régiment avoit détourné de moy de pareils dangers, et moy je n'ay pas su protéger les jours de son fils. — La sous-lieutenance du malheureux d'Annoux fut donnée à son frère cadet, ce jeune homme (Jean-Jacques-Claude) arriva au Régiment avec son brevet dans sa poche.

Au mois de mars 1789, je fus en Bourgogne pour assister à la tenue de l'Assemblée de la noblesse qui eut lieu à Semur pour les bailliages de Semur, Aralon, Saulieu et Arnay-le-Duc. Je pris une part active pour les choses qui avoient rapport à mon état à la rédaction des cahiers qui furent arrêtés. Comme nous étions un grand nombre d'officiers dans l'assemblée, nous fîmes adopter plusieurs résolutions utiles pour le bien du service, notamment que Sa Majesté seroit suppliée de remédier à l'instabilité des ordonnances militaires, de diminuer le nombre des officiers généraux, de supprimer la punition des coups de plat de sabre comme contraire à l'Esprit de la Nation, et d'accorder la croix de Saint-Louis aux officiers et la médaille aux soldats après vingt ans de service, la révérence s'obtenant dans tous les états après cet espace de temps. — Pour ce qui est des autres questions, ce n'étoit point mon affaire, et je pensois seulement qu'il falloit prendre soin de maintenir ce qui est le fondement de l'ordre social, n'ayant jamais goûté les écrits des philosophes... »

II

L'ÉMIGRATION

Les mémoires de Guillaume de Baudenet s'arrêtent en 1789. S'il les a continués pendant les années suivantes, il ne put, tant sa vie fut agitée, errante et incertaine, réunir ces nouvelles pages aux précédentes. Celles-ci sont parvenues jusqu'à nous. Par une singulière fortune la tempête de la révolution les a épargnées, elle a détruit le foyer de celui qui les a écrites et en a emporté bien loin les cendres, mais elle a passé sans les disperser sur ces feuilles légères où revit le souvenir d'un temps disparu.

J'aurois aimé à suivre dans les mémoires du vieil officier les événements de 1791, l'agitation suscitée dans les régiments, racontée par ce bon militaire, les doutes et les angoisses des émigrés à la veille de quitter leur patrie analysés par cet esprit droit et sincère.

A défaut de son témoignage, les souvenirs de ses

compagnons d'exil sont curieux à recueillir, grâce à eux, grâce à un grand nombre de lettres et de papiers d'affaires, il est possible de retrouver le Chevalier à l'instant où s'arrêtent ses mémoires, et de parcourir avec lui, pendant les années suivantes, les principales étapes de sa triste odyssee.

L'émigration avait commencé dès 1789, mais dans l'armée, le courant ne se fit réellement sentir qu'en 1791. Alors, les événements devinrent tels que les officiers se trouvèrent en demeure d'opter entre deux partis opposés. L'Assemblée avait décrété un nouveau serment et en avait adressé le texte à tous les chefs de Corps, avec injonction de le faire écrire et signer de la main de chaque officier. Le nom du Roi y figurait encore. Le parti à prendre devint à ce moment l'objet des plus vives discussions; dans les villes de garnison on ne parlait plus d'autre chose. Le Marquis de Bouthillier, colonel d'Infanterie, membre du Comité de réorganisation de l'armée, avait fait adresser à tous les régiments une circulaire pour inviter les officiers à se soumettre, et la plupart des chefs de Corps s'efforçaient de retenir près d'eux les militaires ayant de l'expérience, et animés d'un bon esprit. D'un autre côté, les Princes, frères du Roi et leur entourage cherchaient à déterminer l'émigration en masse, ils avaient recours pour atteindre ce but aux promesses, à la raillerie et même à la menace. Les retardataires recevaient une quenouille et des fuseaux pour remplacer l'épée dont ils

étaient devenus indignes de se servir, on répétait que ceux qui, au 1^{er} janvier 1792, ne seraient pas présents à Coblenz auprès des frères du Roi, ou à Worms chez le Prince de Condé, ou à Ath chez le Duc de Bourbon, seraient privés de leurs grades et déclarés déchus de leur noblesse.

Guillaume sentait d'autant plus la nécessité de réfléchir mûrement avant de prendre un parti qu'il avait charge d'âmes. L'aîné de ses quatre fils, Guillaume-Bénigne-François, âgé de dix-sept ans, était depuis peu sous-lieutenant au Régiment de Beaujolais; depuis 1787 son neveu d'Annoux (Jean-Jacques-Claude) l'était aussi et le frère puîné de ce dernier appelé Cherisy (François-Guillaume)¹ était égale-

1. Leur père était seigneur d'Annoux et de Cherisy dans le bailliage d'Avallon. — L'aîné de ces jeunes gens, Jean-Jacques-Claude Baudenet d'Annoux rentré en France en 1801 et marié à M^{lle} Le Muet de Bellombre, avait rapporté de sa vie aventureuse un caractère énergique et un esprit fortement original. Une anecdote racontée par M. Albert Albeier dans le numéro de la Revue *La Bourgogne* paru à Dijon en octobre 1871 (n^o 10) en donnera une idée :

« La mémoire de M. d'Annoux est restée légendaire dans l'Yonne. Un trait entre cent : M^{me} de Bellombre sa belle-mère le chargea un jour d'aller payer quelques francs qu'elle devait encore sur ses impositions. Arrivé chez le percepteur, il se prend de querelle avec lui et le jette par la fenêtre. C'était à un premier, ce fonctionnaire se releva heureusement point brisé, fort contusionné et par-dessus tout bouillant d'indignation.

» Procès bien entendu; des amis s'interposèrent et M. d'Annoux en fut quitte pour donner au percepteur une somme de

ment au service. Si l'on eût écouté ces jeunes gens, on eût immédiatement quitté Douai où le régiment était en garnison et passé la frontière. Ils croyaient bonnement que l'armée des Princes n'aurait qu'à se montrer en France, pour faire éclater les sentiments qui étaient au fond des cœurs et que la crainte seule obligeait à dissimuler. Une marche triomphale sur Paris rétablirait le Roi dans l'exercice légitime de son pouvoir; — que dirait-on alors de ceux que leurs hésitations auraient empêchés d'arriver à temps pour prendre part à cette glorieuse campagne?

Le vieil officier qui remplissait auprès de ces jeunes gens le rôle de chef de famille, ne partageait pas

trois mille francs, avec laquelle celui-ci fit élever à la place où il avait touché terre une fontaine monumentale et publique avec inscription. Une fois l'affaire terminée, M. d'Annoux s'en alla régler ses comptes avec sa belle-mère, à laquelle il présenta une note ainsi conçue :

« Pour avoir payé les impôts restant de	
M ^{me} de Bellombre	13 fr. 50
« Pour avoir jeté un percepteur par la fenê-	
nêtré pour le service de M ^{me} de	
Bellombre	3,000 fr. . .
	<hr/>
	3,013 fr. 50

« M^{me} de Bellombre pays, mais ce fut, dit-on, la dernière commission qu'elle donna à son gendre. »

Le même Jean-Jacques-Claude, en pleine Terreur, était revenu d'Allemagne à Annoux, à travers mille dangers et, après avoir passé quelques jours caché chez ses parents, était retourné reprendre sa place à l'armée de Condé.

leurs illusions et résistait à leurs entraînements. Il se demandait où était le devoir et, pour lui, le devoir consistait à rester au régiment pour essayer d'empêcher la discipline de se perdre et conserver au Roi son armée.

Mais au milieu de l'année 1791, un événement vint tout changer; après la fuite de Varennes, le Roi fut ramené à Paris comme un prisonnier, il perdit jusqu'à l'apparence du pouvoir et son nom fut supprimé de la formule du serment à laquelle les officiers devaient adhérer. Dès lors, M. de Baudenet estima que son devoir n'était plus le même. C'était le Roi qu'il servait depuis plus de trente ans, c'était pour lui qu'il avait appris dès l'enfance à avoir un respect presque religieux; il était impossible à cet esprit qui avait reçu le pli d'une éducation fondée sur une tradition nationale plusieurs fois séculaire, de

dégager tout d'un coup de la personne du Souverain l'idée de la Patrie jusque-là entièrement confondue avec elle. Pour lui, la question était simple, dans l'État quelques factieux avaient privé le Roi de ses droits et le retenaient prisonnier, dans l'armée de mauvais soldats rejetaient toute discipline, insultaient leurs chefs, prenaient part aux émeutes au lieu de les réprimer; le devoir de tout gentilhomme et de tout officier était de rétablir les choses à leur place et comme ces gardiens-nés de l'ordre social étaient à l'intérieur dispersés et paralysés, ils devaient se réunir aux Princes, qui au delà de la fron-

rière avaient commencé à rassembler en un faisceau les éléments de la résistance.

Nous ne cherchons ni à blâmer ni à louer ces sentiments, nous disons seulement, ils étaient ainsi : et étant donné l'homme, l'éducation, le milieu, les circonstances, il était difficile qu'ils fussent autrement.

Si la suppression du nom du Roi de la formule du serment fut la raison déterminante de l'émigration de Guillaume de Baudenet, la destruction de la discipline dans le Régiment et le degré qu'atteignit bientôt, développée par des influences extérieures, l'agitation qui y régnait, vinrent d'ailleurs rendre toute hésitation impossible.

A Douai comme dans toutes les autres villes de garnison, les soldats fréquentaient les clubs, quelques-uns de leurs supérieurs s'y montraient aussi. Ceux qui s'abstenaient d'y paraître étaient dénoncés à la tribune, leurs actes y étaient commentés et attaqués ; au Régiment ils étaient traités en ennemis ; par tous les moyens on cherchait à se débarrasser d'eux. Leur vie était menacée par des séditions, ou bien on leur dépêchait un spadassin chargé de faire la place nette au profit d'un officier patriote. En un mot, pour rester au Régiment, il fallait se faire complice de l'insubordination des soldats et figurer au club ; pour ceux qui ne voulaient s'y résoudre, l'émigration était forcée.

Dès le mois d'octobre 1791, le chevalier de Bau-

denet était décidé à ne plus reculer devant la résolution qui s'imposait à lui, mais l'exécution en fut retardée par la nécessité de faire venir de Bourgogne des ressources suffisantes. A ce moment, un voyage d'Avallon à Douai présentait des difficultés sans nombre et même de sérieux dangers ; les esprits étaient affolés par des terreurs imaginaires, les gardes nationales veillaient à l'entrée des villes, faisaient des patrouilles, arrêtant et interrogeant les passants, et dans tout inconnu croyaient voir un espion ou un conspirateur. A chaque instant il fallait produire son passeport, et l'on risquait d'être mis en prison, peut-être même exécuté, dans le chemin qui y conduisait, par la justice sommaire du peuple.

Il se trouva cependant un homme d'assez de courage et de dévouement pour entreprendre un pareil voyage. Edme Roux, fermier du domaine de Pisy, parti chargé de tout l'argent que M^{me} de Baudenet avait pu rassembler, il se donnait pour un commerçant voyageant pour ses affaires. Plusieurs fois arrêté et interrogé, il répondit avec une présence d'esprit qui le fit relâcher. Il arriva enfin à Douai et remplit sa mission, mais au retour, le véritable but de son voyage ayant été dénoncé, il fut poursuivi, ramené jusqu'à cette ville à travers mille dangers, et retenu longtemps en prison.

A la fin du mois de janvier 1792, Guillaume de Baudenet, son fils et ses deux neveux, passèrent la frontière et ils ne tardèrent pas à prendre du service

dans l'armée des Princes. Les tristesses de l'exil succédaient aux espérances insensées des premiers moments, les ressources s'épuisaient, de nombreux émigrés étaient dès les premiers mois réduits à la misère. Dans ces circonstances, l'idée de reprendre les habitudes de la vie militaire s'offrit à l'esprit des anciens officiers de Beaujolais comme l'unique moyen d'assurer le pain de chaque jour, de sauvegarder leur dignité et de lutter contre le découragement. — Firent-ils les premières campagnes dans l'armée des frères du Roi, ou dans celle du Duc de Bourbon, ou dans celle du Prince de Condé? C'est ce que n'indiquent pas leurs états de service qui remontent pourtant jusqu'en 1793; mais il est certain qu'ils faisaient partie de l'Infanterie du Corps de Condé en 1795, et depuis ce moment on suit pas à pas leurs traces.

Dans le courant de cette année les jeunes gens et le chef de la famille se séparèrent. Vers le mois de mars, le bruit se répandit parmi les émigrés que l'Angleterre organisait une expédition pour opérer une descente sur les côtes de France. M. de Baudenet était alors dans une disposition d'esprit qui lui fit adopter avec passion l'idée d'y prendre part.

A ce moment son âme vaillante, que tant d'épreuves n'avaient pu abattre, succombait à l'inquiétude que lui inspirait le sort de sa femme et de ses trois plus jeunes fils restés en Bourgogne. Depuis 1792 il en avait eu deux fois seulement des nou-

velles, la première par un soldat républicain prisonnier, la deuxième par un habitant de Strasbourg qu'il avait connu autrefois pendant que le Régiment de Beaujolais était en garnison dans cette ville, et qui lui avait fait parvenir une lettre en risquant sa tête. Guillaume avait appris de la sorte que ses biens avaient été confisqués, sa maison et son mobilier vendus, que sa femme s'était réfugiée à Avallon dans un état voisin de la misère, qu'enfin son second fils (Hubert-Claude-François), enrôlé lors des réquisitions de 1793, avait été envoyé à la frontière et qu'on n'en avait plus de nouvelles.

Ne pouvant plus résister à ses angoisses, le malheureux père veut quitter l'Allemagne, où l'armée de Condé reste inactive et inutile sans brûler une cartouche, il lui faut à tout prix rentrer en France. Son fils et ses neveux demandent à l'accompagner, mais il refuse d'exposer cette jeunesse qui a le temps d'attendre des jours meilleurs, à une entreprise dont il pressent les dangers. D'ailleurs un très grand nombre de volontaires s'offrent pour l'expédition, des émigrés arrivent du fond de l'Allemagne, beaucoup de demandes d'enrôlement sont repoussées; la sienne est accueillie par un privilège dû à ses longs services, son expérience de vétéran, sa croix de Saint-Louis.

A cette époque, il était déjà vieux, mais était resté vif et lesté, dans sa petite taille et sa maigreur, d'une santé de fer, d'une résolution à toute épreuve.

Son fils et ses deux neveux demeurèrent à l'armée de Condé, Cherisy dans la Légion-Hohenlohe, les deux autres comme Chasseurs-nobles dans la 1^{re} et la 10^e Compagnie d'Infanterie. Quant à lui, il partit au mois d'avril 1795 pour rejoindre le *Régiment de La Châtre* où il entra comme volontaire dans la compagnie des Vétérans émigrés. Les adieux ne furent pas tristes, les jeunes gens, à qui deux années d'exil n'avaient pu faire perdre leurs illusions, enviaient leur vieux compagnon. Il allait rentrer en France, prendre part à l'expédition qui devait ramener le Roi, — à eux l'inaction et l'ennui au fond de l'Allemagne, à lui la guerre, la gloire assurée!... Ils ne devaient plus le revoir.

Depuis cette séparation jusqu'au licenciement de l'armée de Condé qui eut lieu au mois de mars 1801, d'Annoux, Cherisy et Guillaume-Bénigne-François de Baudenet sont présents au Corps, leurs travaux, leurs fatigues, leurs misères sont ceux des Condéens. Ce sont des marches et des contremarches continues; il n'est pas une ville de Bavière, de Wurtemberg ou du Grand-Duché de Bade qu'ils n'aient traversée ou dans laquelle ils n'aient séjourné. Ils sont à Offenberg et à Altdorf dans l'été de 1795; pendant l'hiver de 1796, ils s'enfoncent dans la Forêt-Noire. Ils passent au service de la Russie en septembre 1797 et se rendent par étapes en Wolhynie. Ils traversent de nouveau l'Allemagne dans l'automne de 1799 pour se porter sur la frontière suisse.

Ils se battent bravement à Oberkamlach le 13 août 1796, à Biberach le 20 octobre suivant, à Constance le 7 octobre 1799.

Dans l'intervalle de ces marches et de ces combats, ils partagent les tristes plaisirs de leurs compagnons, ils jouent aux cartes dans les granges à la lueur fumeuse d'une chandelle, ils braconnent sur les terres des moines et des hobereaux allemands. Partout les émigrés rencontrent défiance et hostilité; à Hornberg en Wurtemberg, il leur faut mettre la baïonnette au bout du fusil pour occuper le village, et le soir, les paysans se vengent en attaquant, armés de cognées et de fourches, les Condéens isolés. Des volontaires royaux chassent dans une forêt appartenant à des moines, les gardes soutenus par des villageois reçoivent les chasseurs à coups de fusil, c'est un véritable combat sous bois. Dans les auberges, les rixes entre les émigrés et les habitants sont fréquentes, on s'assomme avec des chaises et des bouteilles.

Pendant cette période nous n'avons pas recueilli sur nos trois jeunes Condéens une aventure qui leur soit particulière, pas un trait qui ne leur soit commun avec leurs compagnons, ils ont vécu la vie de l'armée, souffert ses misères, partagé ses dangers.

Du reste, quand plus tard ils furent rentrés en France, bien différents des vieux soldats qui racontent avec plaisir leurs campagnes, ils n'aimaient pas à se reporter au temps où ils étaient à la solde

de l'Autriche sur la frontière du Rhin, ou à la solde de la Russie au fond de la Pologne. Guillaume-Bénigne-François¹, le dernier survivant d'entre eux qui est mort à 87 ans en 1860, ne pensait jamais sans amertume à ces années de sa jeunesse, il en parlait comme d'un rêve pénible dont il avait hâte d'écarter le souvenir; et quand parfois il se laissait aller à en dire un mot, c'était le récit d'une rixe sanglante avec des paysans allemands, d'une grand-garde montée dans la Forêt-Noire les pieds dans la neige, ou d'une maladie grave qui l'avait couché sur la paille dans une chaumière de Pologne, sans feu, sans pain.

C'était toujours avec un redoublement d'horreur qu'il parlait du temps passé en Wolhynie au service de la Russie, c'était si loin, il faisait si froid dans ce désert, aucune nouvelle ne parvenait de France, il avait fallu se soumettre à un service de garnison auquel l'Infanterie-noble n'avait jamais été astreinte jusque-là, faire l'exercice avec un fusil du poids de quinze livres. Les punitions étaient fréquentes, et c'étaient les pénalités barbares du Code russe qui étaient appliquées. Un soldat de la 10^e Compagnie, celle-là même où avait servi le vieux Condéeh, ayant commis une faute grave, avait eu le nez et les oreilles coupés et avait reçu cent coups de knout.

Quand de tant de cendres on cherchait à faire

1. Marié à Louise-Jeanne Boüesnel.

jaillir une étincelle, quand on parlait au vieillard des combats auxquels il avait vaillamment pris part, de Berstheim où l'Infanterie-noble avait soutenu la retraite, d'Oberkamlach où elle s'était battue sans faiblir dans l'obscurité troublante de la nuit, de Constance où le Régiment de Bourbon et deux cents Chasseurs-nobles avaient enfoncé une porte et traversé toute la ville sous le feu des républicains; il répondait, comme si ces quelques jours moins sombres lui paraissaient noyés dans le nombre infini des jours, où son énergie s'était usée dans l'attente, l'inaction, la misère et un invincible ennui.

Cependant il avait été parmi les plus fermes et les plus fidèles Condéens; en 1801, quand le Corps était en pleine dissolution, et que les Compagnies étaient tombées de cent dix hommes à vingt-cinq, il servait toujours dans la 10^e Compagnie de l'Infanterie-noble (compagnie de Lanjamet); de même d'Annoux faisait partie du 2^e escadron du Régiment noble à cheval d'Angoulême et Cherisy était capitaine dans le Régiment de Durand autrefois Hohenlohe.

C'est au mois de mars 1801 que l'armée de Condé fut licenciée.

III

QUIBERON

Pendant ce temps le désastre de Quiberon s'était accompli et le Régiment de La Châtre y avait péri presque tout entier.

Le Corps de débarquement dont il faisait partie, mit à la voile à Southampton le 14 juin 1795, le lendemain la flotte eut à essuyer une tempête, puis à la hauteur d'Ouessant, Villaret-Joyeuse essaya de s'opposer à son passage; mais les vaisseaux de l'amiral français furent dispersés après un combat assez court et obligés de rentrer à Lorient. Enfin le 27 juin, les soixante bâtiments qui portaient les troupes et les vingt navires de guerre anglais qui leur servaient d'escorte parurent dans la baie de Carnac.

Un détachement de républicains commandé par le Général Roman était chargé de défendre la butte Saint-Michel qui domine le rivage, Tinténiac à la tête de ses chouans gravit la côte au pas de course,

au sommet il arbore le drapeau blanc¹, puis il va occuper le bourg de Carnac.

Pendant ce temps le débarquement des troupes royalistes s'opérait. Au bruit de la fusillade, la baie se couvre d'embarcations où brillent des armes, où se distinguent des uniformes de couleur éclatante. Quand elles sont près d'aborder, un grand nombre d'émigrés ne pouvant plus contenir leur ardeur, s'élancent dans la mer, où ils ont de l'eau jusqu'à mi-corps et marchent aussi rapidement qu'ils le peuvent vers le rivage. Les premiers qui y parviennent se laissent aller à des transports de joie en foulant ce sol d'où ils sont exilés depuis des années. Les chouans de Tinténiac voient avec étonnement des vieillards baiser la terre en versant des larmes². Les amis se cherchent, se serrent les mains, se parlent avec animation. Plusieurs, comme pour une prise de possession, parcourent le rivage à grands pas, respirent l'air à pleins poumons et ne peuvent se lasser de porter de tous côtés leurs regards.

Leur cœur est d'autant plus ému par la vue de la terre natale, que pour la première impression du retour, elle se présente à leurs yeux, si longtemps attristés par les sombres forêts et les neiges de l'Allemagne, sous un aspect d'une merveilleuse beauté.

1. C'est la chemise de Tinténiac qui fut arborée en guise de pavillon. (Mémoires de Jean Robu.)

2. Mémoires du baron Le Charron, — et *Quiberon*, par Nettement, page 164.

Un ciel d'été d'une transparence admirable, la mer d'un bleu argenté près du bord et d'un bleu plus sombre vers le large; à l'ouest la presqu'île de Quiberon s'avance comme une chaussée hardiment jetée au milieu des flots; très étroite près de la terre ferme, elle s'élargit à son extrémité, où l'on distingue encadrés par une plage de sable, des champs, des maisons, de la verdure. Au delà, l'œil retrouve la mer étincelante comme un miroir sous le soleil; en face Belle-Île borne l'horizon par une ligne grise. Du côté opposé, la campagne se déroule à perte de vue, verte et riante, l'œil embrasse une telle étendue que les ondulations du terrain paraissent à peine sensibles; çà et là on aperçoit un village avec son clocher qui s'élève vers le ciel. Et pour animer ce tableau, cent navires à l'ancre dans la baie, une flottille de barques échouée sur le sable et sur le rivage des soldats en uniformes de couleur éclatante, des canons, des armes en faisceaux.

Les troupes débarquées formaient un contingent d'environ trois mille hommes divisés en cinq Régiments : *La Châtre* ou *Loyal-Émigrant* auquel était agrégée une compagnie de 120 chevaliers de Saint-Louis, *Hervilly* ou *Royal-Louis*, *Hector*, *du Dresnay* et *Royal-Artillerie* ou *Rotalier*¹.

Le général de Puisaye s'établit au village de Leszenès et ses soldats campèrent aux alentours.

1. Mémoires du baron Le Charron.

Puisaye, chef nominal de l'expédition, voulait s'avancer hardiment en Bretagne pour provoquer le soulèvement de tout le pays, mais d'Hervilly investi par le Comte d'Artois d'une autorité secrète s'opposa à ce projet. Pendant cinq jours, les troupes restèrent inactives sans recevoir aucun ordre. Enfin le 1^{er} juillet au soir, elles furent averties que le lendemain une attaque serait dirigée contre Quiberon, et contre le fort Penthièvre qui défend l'entrée de la presqu'île¹.

La nuit était venue, une nuit d'été lumineuse et calme, la petite armée dormait dans ses campements, Guillaume s'enveloppa dans son manteau et s'étendit pour reposer, sentant à travers l'étoffe la rude caresse de la terre, et les yeux fixés sur la voûte immense où était semée une poussière d'étoiles, il songeait...

Ce serait sans doute le moment de placer auprès de lui un de ses anciens camarades de Régiment dont plusieurs faisaient partie de l'expédition² et d'établir entre eux un dialogue exprimant les tristesses de leur âme et les sentiments généreux dont elle était pleine.

Il y aurait matière à comparaison entre la veille de leur première bataille pendant la guerre de Sept ans, quand sans arrière-pensée, sans scrupule, ils allaient marcher contre des Prussiens et cette triste

1. Nettement, Jean Rohu.

2. La Roche-Aymon, Imbert, du Breuil, d'Albert, de Faydit

nuit où, plus vieux de trente ans, ils se disposaient à se battre contre des compatriotes. — Puis les deux compagnons d'armes auraient parlé des enseignements reçus par eux dès l'enfance et fortifiés par la vie militaire. Ils auraient pu se glorifier d'en avoir fait la règle constante de leur conduite, et rappeler ce que cet inébranlable attachement au devoir leur avait coûté.

Tels sont les éléments que nous ne manquerions pas d'utiliser si nous faisons une œuvre d'imagination, mais nous n'écrivons pas un roman, nous n'avons d'autre souci que l'exactitude, et nous nous bornerons à dire qu'après être restés longtemps à songer, les vétérans furent envahis par ce calme sommeil qui repose les soldats la veille des batailles.

Le lendemain, pendant qu'une partie des troupes va attaquer de front le fort Penthièvre du côté de la terre, la Compagnie des Vétérans émigrés et les Chouans de Jean Rohu chargés de tourner cet ouvrage et d'occuper la presqu'île de Quiberon, s'embarquent à Leszenès. Après avoir abordé à la falaise de Kerbournec¹, ils se dirigent sur le fortin du Petit-Rohu situé non loin de la côte. La Compagnie des Vétérans marche en tête, elle est composée de 120 chevaliers de Saint-Louis, presque tous âgés de plus de soixante ans, plusieurs d'entre eux ont

1. Mémoires de Jean Rohu.

eu des grades élevés, mais ils ont consenti à porter le fusil comme simples soldats pour faire partie de l'expédition. Parmi eux se trouvent ¹ Salignac-Fénelon ancien porte-étendard des Cheval-légers, Lustrac ancien capitaine au Régiment d'Agénois, âgé de soixante-quinze ans, La Chenardière capitaine de dragons, âgé de cinquante-six ans, Méricourt et des Fontaines, vieillards de soixante-quatre ans, enfin celui dont nous racontons la vie, ancien officier supérieur au Régiment de Beaujolais. Plusieurs d'entre eux sont si pauvres que la croix de Saint-Louis est attachée sur leur poitrine avec un ruban de laine².

Les Vétérans s'avancent d'un pas régulier sous les balles, soudain une frégate anglaise embossée près du rivage démasque ses batteries et lance des bordées contre le petit fort, un pan de muraille s'écroule, le feu des soldats républicains s'éteint, eux-mêmes se dispersent et les émigrés qui, depuis le commencement de l'action, n'ont cessé d'avancer avec autant d'ordre qu'à la parade vont atteindre la brèche. A ce moment un dernier coup de fusil va frapper en pleine poitrine le chevalier de Baudenet qui marchait au premier rang. Il tombe, quelques-uns de ses compagnons se penchent vers lui pour le secourir, mais il leur fait signe d'aller reprendre leur poste..., un adieu, une dernière étreinte et ils lui obéissent.

1. *Les débris de Quiberon*, par E. de la Gournerie.

2. Nettement.

Le blessé est resté étendu dans l'herbe, le visage tourné vers le ciel; tout à coup, à l'autre extrémité de la presqu'île les tambours battent, une acclamation retentit, et au-dessus du fort Penthièvre qui vient de capituler, le drapeau blanc se détache dans l'azur éclatant d'un beau jour d'été. Le vieil officier peut mourir avec l'illusion d'un succès.

Cette mort sur le champ de bataille lui épargnait la déroute prochaine, le jugement par la Commission militaire et le peloton d'exécution.

IV

LES PARENTS DES ÉMIGRÉS

M^{me} de Baudenet, restée en Bourgogne, avait eu cruellement à souffrir de l'émigration de son mari. Il avait été inscrit sur la liste des émigrés le 17 septembre 1792 et aussitôt la maison de Pisy et le mobilier qu'elle contenait avaient été vendus, les biens de la communauté avaient été mis sous séquestre, leur revenu devait être versé dans les caisses de l'État.

Françoise de Thory se retira à Avallon avec ses trois plus jeunes fils, elle aurait été réduite à une extrême misère si ses proches parents n'étaient venus à son secours. Sa détresse était encore augmentée par l'obligation où elle était, en vertu de la loi du 12 septembre 1792, de payer la solde et l'habillement de deux volontaires patriotes à cause de l'émigration de son fils aîné (Guillaume-Bénigne-François).

Bientôt cependant elle fut autorisée (février 1793)

à toucher une provision de 2 700 livres sur le revenu de ses biens séquestrés. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'Avallon ne se signala pas comme tant d'autres villes par des excès révolutionnaires, il n'y eut point de massacres, la guillotine n'y fut pas dressée; l'administration locale montra même une certaine humanité dans l'application des lois de sûreté générale contre les émigrés et les suspects. Toutes les fois que Françoise de Thory réclama une provision sur les revenus de ses biens séquestrés, ainsi qu'une loi du 23 nivôse an II l'y autorisait, elle obtint de la Municipalité d'Avallon un avis favorable; il est vrai que la décision des administrateurs de département auxquels appartenait le droit de statuer fut presque toujours contraire.

Les populations des campagnes de l'Avallonnais se montrèrent aussi en général bien différentes de celles de tant de provinces, qu'une haine depuis longtemps amassée porta à s'ameuter contre leurs anciens seigneurs et à incendier les châteaux. M. d'Annoux, père de nos deux jeunes volontaires de la légion Hohenlohe et de l'Infanterie-noble, fut arrêté au commencement de la révolution avec son voisin M. d'Avour et conduit au chef-lieu du district. Les paysans de leur village les accompagnèrent en foule, réclamant à grands cris leur mise en liberté. On les relâcha¹.

1. Hugues-François Baudenet d'Annoux, arrêté de nouveau pendant la Terreur, fut enfermé dans l'ancien couvent des

Mais si le pays était relativement calme et les autorités locales animées d'une certaine modération¹, les mesures prescrites par l'Assemblée n'en devaient pas moins être appliquées aux parents des émigrés dont la vie était une lutte de tous les instants. Il fallait à une femme placée dans ces conditions, pour ne pas se laisser aller au découragement, une énergie vraiment supérieure. Françoise de Thory puisa des

Ursulines d'Avallon, devenu maison de réclusion. Lorsque le représentant Maure vint le 5 prairial an II (24 mai 1794), rendre la liberté à 53 détenus, d'Annoux fut maintenu en prison comme père et frère d'émigrés et ne fut relâché qu'après le 9 thermidor. — Parmi ses compagnons de captivité nous citerons les suivants, tels qu'ils sont désignés dans les pièces officielles : Letors, ex-assesseur du juge de paix; Letors, ancien militaire; Veuve Jordan, ex-noble; Jordan (son fils), ex-maire des comptes; Bénigne Debon, lieutenant-colonel du 3^e bataillon du département de l'Yonne; Barthélemy Guillaume, ex-noble; Veuve Dupotet, sœur d'émigré; Berthier-Grandry, père de deux émigrés; Nicolas-Marie Houdaille; Arthaut, ex-maire d'Avallon et Malot-Monplaisir. Ces deux derniers étaient les principaux auteurs de la courageuse adresse dont il sera parlé ci-après.

La tradition rapporte que Pierre Laureau, ancien député à l'Assemblée législative, fut détenu dans la même prison. Historiographe de M. le Comte d'Artois, il avait dirigé en 1784 les premières fouilles d'Alise.

1. Cent cinquante habitants d'Avallon s'associèrent à la municipalité, pour signer, en pleine Terreur, une protestation contre les excès de la Convention. Jacques-François Baudenet né en 1734, issu d'une branche de la famille formée sous Louis XIV par Jacques Baudenet, seigneur du Riollet, fut l'un de ces 150 courageux citoyens.

forces dans son amour maternel. Elle était obligée de fournir à chaque instant pour elle et ses fils des certificats de résidence, elle dut faire des démarches sans nombre pour se faire rayer de la liste des émigrés sur laquelle elle avait été portée dans le département de la Côte-d'Or où elle n'avait jamais habité, mais où elle avait des propriétés. Tout son temps se passait à conférer avec des gens d'affaires sur les moyens de défendre son patrimoine, à rédiger des mémoires et des pétitions. Afin de rentrer en possession de ses biens propres, qui dépérissaient, laissés presque sans culture par les agents de l'État qui les avaient saisis, afin d'être autorisée tout au moins à en toucher les maigres revenus, elle offrit de faire l'abandon immédiat de la fortune de son mari; mais l'administration départementale lui répondit que tant que la communauté subsistait, la Nation substituée aux droits de l'époux émigré pouvait seule administrer les biens communs, et disposer tant du fonds que des fruits et récoltes. Dès lors un seul moyen restait pour éviter la misère, provoquer par le divorce la dissolution de la communauté. L'émigration de l'un des époux était justement un des cas prévus par l'article 4 de la loi du 20 septembre 1792. M^{me} de Baudenet se décida à invoquer cette disposition, le divorce fut prononcé le 12 germinal an III et la liquidation de la communauté eut lieu ensuite.

Il semblait que la levée du séquestre allait être

immédiatement ordonnée. Il n'en fut rien cependant. Une loi du 17 frimaire an II venait de décider que les biens des ascendants d'émigrés resteraient en gage entre les mains de l'État, deux autres lois du 9 floréal an III et du 20 floréal an IV instituèrent le partage dit de présuccession, en vertu duquel la succession des ascendants d'émigrés bien que non émigrés eux-mêmes, était considérée comme ouverte de leur vivant et la part qui devait en revenir à leurs enfants proscrits, immédiatement confisquée. Ce n'est donc qu'après avoir abandonné l'héritage futur de son fils aîné convaincu d'émigration que Françoise de Thory put enfin rentrer en possession de son bien.

Cet amoindrissement de fortune n'était rien à côté du nouveau coup qui venait de frapper la malheureuse mère. Son deuxième fils, Hubert-Claude-François, compris dans la réquisition du mois d'octobre 1793, avait été enrôlé dans un bataillon d'artillerie et envoyé à la frontière. Il disparut au combat de Lauterbourg en 1794, et ce n'est qu'après de longues recherches, après avoir passé par bien des alternatives d'espérance et de crainte que M^{me} de Baudenet acquit la certitude de sa mort.

C'est dans les lettres du fils, puis dans celles de la mère que j'ai lu les détails de cette triste histoire; le contraste qui existe entre elles produit une impression poignante qu'aucun récit ne peut donner au même degré. Dans ses lettres datées du collège

d'Autun', le fils montre toute la légèreté, l'insouciance, la mobilité d'esprit d'un véritable enfant; quelques mois après il est soldat, quelques mois encore se passent et la mère, qui ne reçoit plus de nouvelles, commence à écrire de tous côtés, au capitaine de la Compagnie, aux médecins des ambulances, au Ministre de la Guerre, jusqu'au moment où elle découvre un soldat du même bataillon appelé Segaut, qui dit avoir été transféré avec le malheureux jeune homme d'hôpital en hôpital et l'avoir enfin vu mourir sous ses yeux.

Après tant de malheurs, le sort sembla enfin se lasser, un besoin d'apaisement se faisait partout sentir, on était loin de la haine violente qui au commencement de la révolution s'était déchaînée contre les émigrés. Dans les premiers temps ils étaient hors la loi, s'ils rentraient en France ils étaient envoyés à la guillotine sur la simple constatation de leur identité; faits prisonniers à la guerre ils étaient exceptés des capitulations. C'est en 1793 et 1795 qu'eurent lieu les hécatombes de Lyon et de Quiberon, et la férocité qui y présida fut encore dépassée peut-être lors de la reddition de Nieuport en 1794. Mais dès 1796 on peut constater dans les dispositions des soldats républicains un notable changement. Ils ne peuvent se défendre de ressentir de l'estime pour des adversaires, dont ils ont eu maintes

1. Ce collège était dirigé par M. de Lanneau, vicaire général, depuis fondateur de Sainte-Barbe.

fois l'occasion de constater la mâle résignation dans les épreuves de la guerre et le brillant courage dans les combats.

Souvent ils s'arrangent pour faire évader des Condéens tombés entre leurs mains. Un chasseur-noble est arrêté par les soldats de Moreau au moment où il cherche à rentrer en France. D'abord pris pour un espion, il montre ses états de service de l'armée de Condé et, aussitôt, le général le fait mettre en liberté en lui donnant les moyens de se procurer un passeport régulier. A Léoben en décembre 1800, royalistes et républicains se mêlent et fraternisent.

Le même apaisement a fini par se produire à l'intérieur; après le 18 brumaire, les émigrés rentrent en foule et obtiennent sans peine leur radiation. Certaines municipalités, celles de Lyon, de Boulogne-sur-Mer, de Salins par exemple, sont connues pour la facilité avec laquelle elles délivrent de faux certificats de résidence qui lèvent tous les obstacles.

Après le licenciement de l'armée de Condé, en mars 1801, le fils aîné de Françoise Le Tors de Thory rentre en France, mais il est encore obligé de se cacher, car s'il n'est plus exposé à être jugé et exécuté dans les 24 heures, il court encore le risque d'être mis en prison. Il ne se rend donc pas chez sa mère, mais au Vault chez sa tante M^{me} Jordan. — On le cache dans un bâtiment abandonné situé près de l'ancienne maison de la famille, le jeune émigré y reste enfermé tout le jour, la nuit seulement

on lui porte des vivres et il peut faire quelques pas sous les arbres du jardin.

Sa mère avertie de son retour se rend aussitôt chez M^{me} Jordan; emportée par son impatience elle y arrive de bonne heure et jusqu'au soir il lui faut comprimer les battements de son cœur. Enfin la nuit vient, on conduit M^{me} de Baudenet au refuge de son fils, elle s'élançe, le serre dans ses bras et ne peut retenir ses larmes; comment reconnaître, dans cet homme au visage fatigué par dix ans de misère et de vie errante, l'adolescent qu'elle a quitté en 1791 au moment où il revêtait pour la première fois son uniforme de sous-lieutenant!

Bientôt on procure au proscrit un certificat de la municipalité de Frénoy-Andainville (Somme), attestant qu'il n'a pas quitté cette commune depuis 1793, et, sur le vu de cette pièce, il est rayé de la liste des émigrés.

A ce moment l'autorité accueille facilement les réclamations qui lui sont adressées par les propriétaires de biens séquestrés, mais non encore vendus à des particuliers. Le préfet de l'Yonne, Rougier-La Bergerie, se prête avec complaisance aux expédients qui lui permettent de remplir le rôle d'apaisement et de réparation tracé par le Gouvernement. Il était difficile de comprendre dans les cas d'amnistie le chevalier de Baudenet qui n'avait quitté l'armée de Condé en 1795 que pour aller périr à Quiberon; cependant la municipalité de Lyon dé-

livre un certificat constatant qu'il est mort dans cette ville en 1793 (il y était mort tant de monde pendant cette année que la vérification était difficile) et grâce à cette pièce, amnistie est accordée par décret du 20 messidor an XI à la mémoire du vieil officier, et la faible partie de ses biens qui n'avait pas été aliénée est restituée à sa famille.

Alors M^{me} de Baudenet entourée de ses enfants put commencer à oublier ce qu'elle avait souffert et à réparer la ruine de sa fortune. Ses deux derniers fils surtout l'y aidèrent.

Au moment de leur misère, ils avaient été obligés de prendre un état; ils auraient pu alors faire rapidement leur chemin dans l'armée, mais leur mère ne les voulait pas militaires; la guerre lui avait déjà pris son mari et l'un de ses fils et la séparait d'un autre de ses enfants depuis des années! Les deux derniers entrèrent donc dans l'administration de l'Enregistrement et dans les Douanes et ils ne tardèrent pas à parvenir à des postes élevés.

Leurs malheurs, les angoisses par lesquelles ils avaient vu passer leur mère, avaient eu pour effet de tremper fortement leur caractère et de leur donner une précocité raison. Souvent ceux qui d'une situation heureuse tombent brusquement dans la misère, s'abandonnent et jettent au vent avec insouciance les épaves que le hasard leur rapporte. — Les jeunes fils de Françoise de Thory avaient tout diffé-

remment compris les leçons du malheur; ils prenaient au sérieux les devoirs de famille, ils savaient fixer leurs yeux sur un but éloigné, le poursuivre avec persévérance, et ne pas dédaigner le prix de l'effort d'un jour.

Un trait de l'aîné (Hugues-François Baudenet de Perrigny) est intéressant à noter. Il avait 20 ans lorsque pour la première fois il toucha un traitement de son administration. Précieuse aubaine pour une bourse jusque-là toujours vide!... — Mais quel usage faire de cet argent depuis si longtemps attendu?... — Après avoir mûrement réfléchi, notre jeune homme décida de l'employer à donner à son frère, âgé de 15 ou 16 ans, un maître à danser, pensant qu'il est de première nécessité de savoir se présenter, marcher et saluer avec grâce, jeter son chapeau sous le bras selon la bonne tradition.

N'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans cette affection fraternelle et dans la forme qu'elle a su prendre? — N'est-il pas vraiment digne d'un Français du frivole et charmant XVIII^e siècle, cet hommage rendu, le lendemain même de la Terreur et en sortant à peine d'une dure pauvreté, à un monde qu'on pouvait croire à jamais disparu?

Les deux frères étaient parvenus rapidement à un emploi supérieur, dans les territoires récemment annexés à l'Empire Français, l'un en Hollande, l'autre en Illyrie. Ce dernier (Bernard-François) se trouvait encore dans ce lointain pays en 1814,

lorsque la chute de l'Empereur amena la perte de ses conquêtes. L'ancien Gouvernement fut rétabli en Illyrie et notre haut fonctionnaire fut obligé de partir brusquement; il avait alors une assez forte somme en napoléons, pour lui une fortune, formée par son traitement accumulé depuis une dizaine d'années. Ne pouvant s'en charger dans sa fuite précipitée, il transporte pendant la nuit ses sacs d'or sur le rivage désert, et les enfouit dans le creux d'un rocher. L'année suivante, quand le calme est rétabli, il retourne en Illyrie et retrouve son trésor intact.

A partir de ce moment, cette famille éprouvée en eut fini avec les aventures. — Le récit que nous avons fait de celles qu'elle a traversées peut-il avoir de l'intérêt pour des lecteurs autres que ses membres, ou ceux qui les ont personnellement connus? — Nous nous laissons aller, trop facilement peut-être, à le croire. La raison en est que dans cette période de l'histoire, les particuliers les plus paisibles ont été entraînés dans la tempête générale, et que les malheurs des plus obscurs ont été si étroitement liés à ceux de la patrie qu'ils leur ont emprunté quelque chose de leur grandeur tragique.

Il en est encore un autre motif; quoique ces temps soient bien près de nous, on a déjà entrepris

d'en écrire l'histoire et pour cela on a classé et coordonné de nombreux faits puisés non seulement aux sources officielles, mais encore dans des archives privées, des lettres, des mémoires.

La nature de l'histoire à écrire, la date récente des événements qu'elle embrasse, justifie l'emploi de cette méthode; mais quelle difficulté n'offre-t-il pas pour l'écrivain soucieux de porter un jugement qui s'impose et demeure, quelle prodigieuse quantité de documents il faut recueillir, à quelle critique sévère soumettre leur origine et leur valeur, avec quelle impartialité il faut les emprunter tant au parti vainqueur qu'au parti vaincu.

La première condition à remplir est de faire l'enquête complète. Or pour la fin de l'ancien régime on connaît à fond la Cour, le haut clergé, les financiers, les philosophes, tous les gens lettrés qui ont tracé eux-mêmes leur portrait, tous les gens brillants qui ont posé devant les écrivains. Combien peu au contraire a été soulevé le voile qui couvre la vie de province, le monde des hobereaux et des officiers subalternes; — rien pourtant n'est inutile de ce qui peut révéler ce qu'il y avait de réel mérite et de solide vertu dans cette élite ignorée.

D'un autre côté les travaux sur l'Émigration publiés jusqu'à ce jour ont signalé surtout la disparition de certaines familles, l'amoindrissement et l'état misérable de quelques autres, le deuil dans lequel elles vécurent et leur résignation en face de

leurs spoliateurs. Les documents que nous avons eus à notre disposition ont le mérite, à défaut de tout autre, de donner une note différente; ils mettent en relief l'énergie et la dignité de certains émigrés, en regard de la légèreté de ceux que la mauvaise fortune n'avait pas corrigés, ils montrent qu'en dépit des ruines et des massacres, des familles de proscrits ont survécu et que, tout en conservant le souvenir d'un passé de dévouement et de sacrifice, elles ont acquis l'intelligence du temps présent et ont bientôt recommencé à se mêler à l'activité générale.

Car chaque génération qui grandit porte en elle une énergie nouvelle sous l'impulsion de laquelle elle agit et joue son rôle, sans se préoccuper de ce que les générations précédentes ont dépensé de vains efforts et subi de pertes cruelles. C'est ainsi que chaque année, la nature se réveille rajeunie aux premiers rayons du soleil, et qu'une sève puissante a bientôt remplacé par une verdure et des fleurs nouvelles, les débris dont l'hiver a jonché le sol.

